****

Saviez-vous que vous avez la responsabilité de vous assurer que les demandes de règlement présentées pour votre compte sont véridiques? Si votre fournisseur de services vous demande de signer des formulaires pour des services que vous n’avez pas reçus, refusez!

Il est difficile pour nous de traiter les formulaires de demande de règlement qui renferment des renseignements inexacts ou trompeurs, ce qui signifie que vous ne recevrez pas votre remboursement. Ces fausses déclarations sont aussi interdites par la loi et vous compromettent ainsi que vos garanties. Donc, vous devriez toujours jeter un coup d’œil à votre formulaire rempli avant de le signer et de l’approuver.

Pour en savoir plus, visitez le site **manuvie.ca/protegez**.